



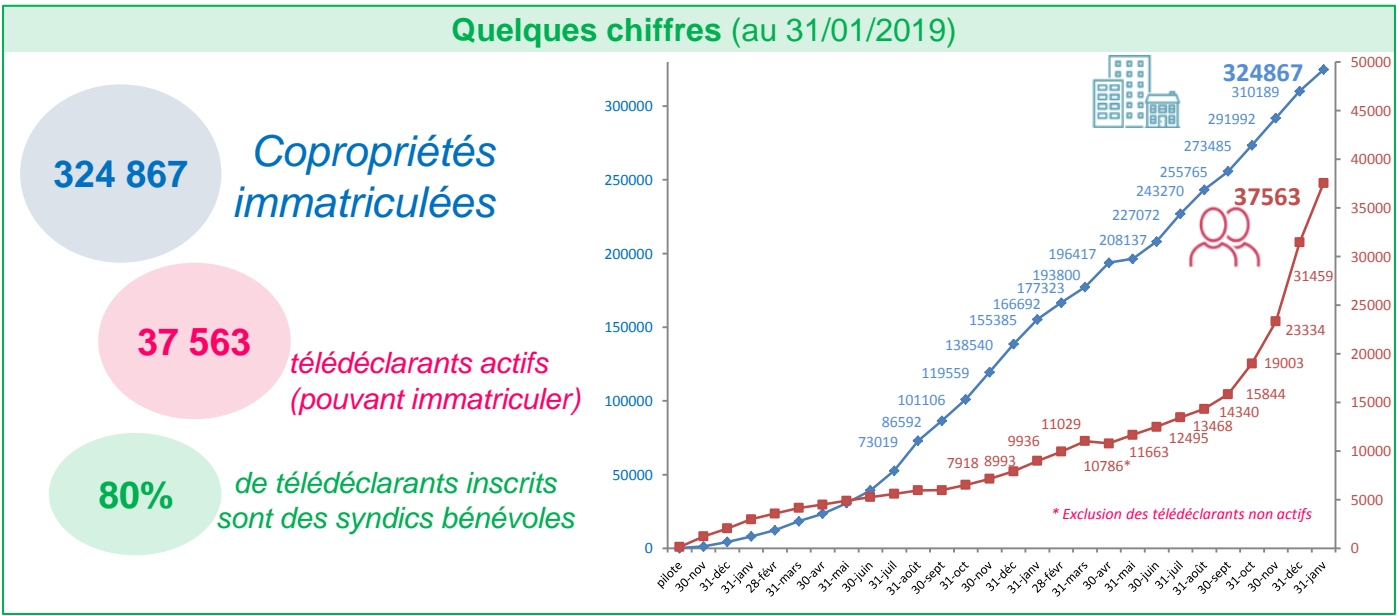
LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

LETTRE D'INFORMATION #26 – Février 2019

www.registre-coproprietes.gouv.fr

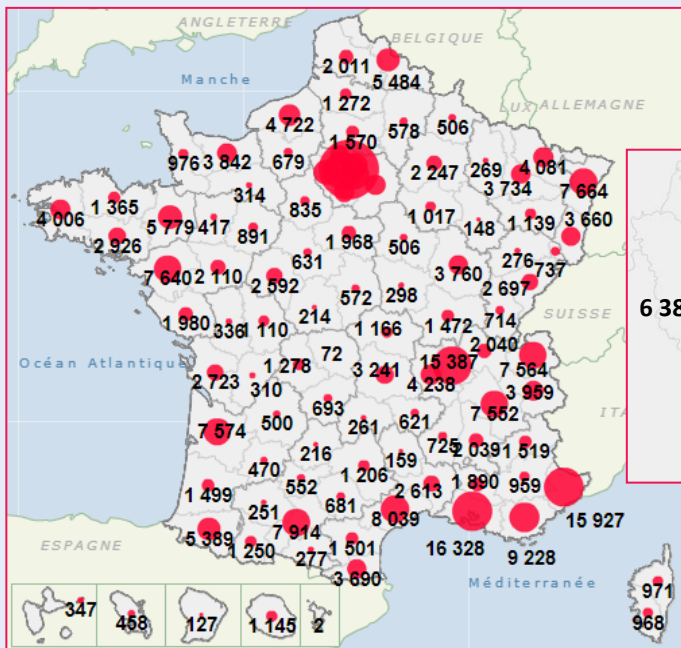
EN BREF

- **Près de 325 000 copropriétés ont été immatriculées au 31 janvier 2019.**
- Pour les syndicats qui ne sont pas encore conformés à l'obligation légale d'immatriculation, **le registre permet encore la réalisation des démarches.**
- Le délai de **validation des immatriculations** est passé de **10 jours ouvrés** (en raison d'un très fort afflux de demandes) à **5 jours ouvrés** en fin de mois.
- **Ce mois-ci**, retrouvez en fin de lettre une note sur les **renouvellements de mandat** (sans pièce justificative) et sur la **mise à jour standard**.

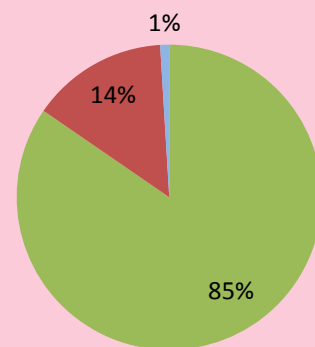




Répartition géographique des copropriétés immatriculées



Taille des copropriétés immatriculées



- Supérieure à 200 lots principaux
- Entre 50 et 199 lots principaux
- Inférieure à 50 lots principaux

Renouveler son mandat sans demande de rattachement

Une fois la copropriété immatriculée, si votre mandat est renouvelé, **aucune pièce justificative ne sera à fournir si le renouvellement est effectué dans les 60 jours après l'expiration du mandat. Soyez attentifs aux mails envoyés par le Registre qui vous informent de la nécessité de renouveler votre mandat.**

Le renouvellement est possible avant la date de fin du mandat.

La date de fin du mandat précédent est modifiable lors du renouvellement.

Passé le délai de 60 jours, vous serez dans **l'obligation de soumettre une demande de rattachement avec pièce justificative**, qui en plus de la charge de travail supplémentaire qui vous incombe, engendre un **délai de validation de 5 jours ouvrés.**



Consultez la fiche mémo :

[Fiche mémo « Gestion de la fin de mandat »](#) (format PDF – 327 Ko)

Si vous ne renouvelez pas votre mandat dans les 60 jours, la copropriété ne sera plus accessible depuis la rubrique « gérer mes copropriétés »

Mise à jour standard

Vous constatez une erreur sur les données de la copropriété, ou vous souhaitez signaler des évolutions (en amont de la mise à jour annuelle des données financières qui est obligatoire), merci de réaliser **une mise à jour standard.**

Depuis la rubrique « **gérer mes copropriétés** » cliquez sur le bouton en forme de **roue dentée**

à droite de la loupe, pour la copropriété que vous souhaitez mettre à jour.

Une liste de choix s'affiche : sélectionnez « **mise à jour standard** » (clic gauche).

Vous arrivez sur le formulaire que vous pouvez modifier.

Une fois les données corrigées, **validez une première fois** le formulaire pour accéder au récapitulatif.

Après vérification, cliquez sur le bouton « valider » en bas de page.

Toutes les données seront modifiables à l'exception des dates de mandat (voir au dessus) et des dates de l'exercice comptable (voir mise à jour annuelle dans le guide utilisateur).



Toutes les informations concernant les créations de compte et les immatriculations (fiches mémos utilisateurs, catalogues de données, FAQ) sont accessibles via la rubrique Aide du site www.registre-coproprietes.gov.fr

Pour vous abonner à la lettre d'information mensuelle du registre :
envoyez un mail en cliquant sur ce [lien](#)